

RAPPORT N° 424 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 28 JANVIER 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 20 au 27 janvier 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins sept (7) personnes ont été assassinées dans différentes localités du pays.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans l'après-midi de lundi 22 janvier 2024, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom de Fiacre Nyenimana, originaire de la colline de Muhuzu, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi), a été retrouvé flottant sur les eaux du lac Tanganyika, au pied de la colline de Rutumo de la zone de Minago, dans la même commune de Rumonge.

Selon des sources locales, bien que les autorités administratives locales aient avancé l'hypothèse selon laquelle le jeune homme serait mort par noyade, cela avant même l'ouverture d'une enquête pour déterminer la cause et les circonstances de sa mort, les membres de la famille de Fiacre Nyenimana pensent qu'il aurait été tué ailleurs et que son corps a été ensuite jeté dans le lac Tanganyika en vue de fausser une enquête éventuelle subséquente.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence des cas d'assassinats ciblés en province de Rumonge et demande l'ouverture d'une enquête minutieuse et crédible pour identifier les auteurs du meurtre de Fiacre Nyenimana, de même que la cause, le mobile et les circonstances de sa commission en vue de les traduire devant la justice.

- Dans la nuit de mercredi 24 janvier 2024, une militante du parti CNDD-FDD¹ connue sous le nom d'Évelyne Sahabo a succombé à ses blessures qui lui avaient été infligées dans la nuit du 14 janvier 2024 par des hommes non identifiés, soupçonnés d'être parmi les membres de ce même parti, qui lui avaient tendu une embuscade

¹ Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

au moment où elle rentrait à son domicile situé sur la sous-colline de Kigongo de la colline de Murembera, en commune de Giharo de la province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des sources locales, les agresseurs de la victime lui ont d'abord jeté des pierres à la tête et se sont ensuite approchés d'elle pour la poignarder à l'aide de couteaux au niveau des cuisses. Après cet acte ignoble, Évelyne Sahabo a été secourue par des passants qui l'ont conduite à une structure sanitaire locale, avant d'être ramenée à son domicile pour continuer de recevoir des soins ambulatoires.

D'après les mêmes sources, les voisins d'Évelyne Sahabo soupçonnent la secrétaire du CNDD-FDD sur la sous-colline de Kigongo, Espérance Ndiritiro, d'être commanditaire de cet acte ignoble car elle l'avait prévenue la veille du danger qu'elle courait dans son entêtement à vouloir aider dans les cérémonies de funérailles et levée de deuil du nouveau-né de Lionel Habonimana, un membre du parti CNL². Il sied de noter qu'Espérance et Amos Bizimana, chef de colline de Murembera, avaient d'abord interdit le 13 janvier 2024 d'inhumer le corps du nouveau-né aussi longtemps que son père n'avait pas adhéré au CNDD-FDD.

SOS-Torture Burundi déplore la montée de l'intolérance politique qui va jusqu'à envenimer des relations de bon voisinage des habitants d'une même localité, y compris au sein des membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Elle demande aux autorités judiciaires de conduire une enquête indépendante et approfondie pour identifier les auteurs du crime et les punir conformément à la loi.

- Dans la petite matinée de jeudi 25 janvier 2024, Antoine Nimpagaritse, détenu à la prison centrale de Bururi (sud du Burundi), a succombé à sa maladie suite au refus du service de santé de cette prison de le conduire à une structure sanitaire appropriée, en l'occurrence l'hôpital de Bururi.

Selon des sources locales, Antoine Nimpagaritse, âgée de 50 ans et originaire de la colline de Tora de la commune de Mugamba, dans la même province de Bururi, avait été arrêté le 14 novembre 2023 sur des accusations d'assassinat. Il venait d'être transféré à la prison de Bururi depuis le 15 janvier 2024 après avoir passé

² Congrès National pour la Liberté.

plusieurs semaines au cachot du commissariat provincial de la police dans cette province.

SOS-Torture Burundi demande au ministre ayant les établissements pénitentiaires dans ses attributions de donner des instructions claires visant au respect des droits des personnes privées de liberté, y compris le droit à la santé des détenus, et de conduire des enquêtes crédibles, minutieuses et indépendantes en vue de la poursuite pénale et administrative de toutes les personnes impliquées dans les violations de ces droits.

- Dans la matinée de jeudi 25 janvier 2024, trois corps sans vie d'hommes non identifiés en tenue de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont été découverts dans la forêt de la Kibira sur la colline de Ruhembe de la zone de Bumba, en commune de Bukinanyana de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon le témoignage des gardes-forestiers ayant assisté à cette découverte macabre, les trois corps en décomposition étaient ligotés et attachés séparément à un arbre.

D'après des sources locales, les trois policiers seraient tombés dans un affrontement entre des imbonerakure (membres de la ligue des jeunes affiliés au CNDD-FDD) et des policiers lors d'une ronde nocturne.

SOS-Torture Burundi déplore que les trois corps aient été immédiatement inhumés par des Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal de Bukinanyana, Christian Nkurikiye, sans attendre une investigation qui aurait permis l'identification des victimes et des auteurs du triple crime.

- Dans la matinée de vendredi 26 janvier 2024 vers 10 heures, le corps sans vie d'une jeune femme connue sous le nom de Jacqueline Nsavyimana, âgée de 35 ans, a été retrouvé décapité à son domicile sur la sous-colline de Bihaha de la colline de Gasenyi, en commune de Buganda de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), après avoir été violée par des criminels non identifiés.



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

Selon des témoins de la découverte horrible, le corps de cette mère, retrouvée toute nue, de trois enfants en bas âge gisait dans une mare de sang encore frais.

SOS-torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête approfondie pour identifier les auteurs de ce crime odieux et les punir conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS